

	Laboratoire de Parasitologie et Mycologie Médicale	LPMM-R2-MOPE-003
	Prélèvements à effectuer en vue du diagnostic néonatal d'une toxoplasmose congénitale	Version 2: 31/07/2014 p. 1/1
Rédigé par : D. FILISETTI	Validé par : O. VILLARD	Approuvé par : E. CANDOLFI

1. OBJET

Prélèvements à effectuer en vue du diagnostic néonatal d'une toxoplasmose congénitale.

2. INSTRUCTIONS

1. Sang du nouveau-né (sang du cordon ou sang périphérique)

- prélever le sang dans un tube SST :
 - volume minimal 0,5 mL, volume de confort 1 mL,
 - cocher « sérologie Ig G et Ig M » dans la partie « toxoplasmose » ;
- prélever le sang dans un tube EDTA :
 - volume minimal 0,2 mL, volume de confort 5 mL,
 - cocher « PCR *Toxoplasma gondii* » dans la partie « toxoplasmose ».

2. Sang maternel

- prélever le sang dans un tube SST :
 - volume minimal 0,5 mL, volume de confort 5 mL,
 - cocher « sérologie Ig G et Ig M » dans la partie « toxoplasmose ».

3. Liquide amniotique

- prélever le liquide amniotique dans un récipient sec stérile étanche :
 - volume minimal 8 mL, volume de confort 15 mL,
 - cocher « PCR *Toxoplasma gondii* » dans la partie « toxoplasmose ».

Cocher « suspicion de toxoplasmose congénitale » dans la partie « toxoplasmose ».

Tous ces échantillons doivent être conservés à +4°C avant le transport à température ambiante.

L'absence de l'un d'entre eux peut compromettre le diagnostic de toxoplasmose congénitale. En revanche, la recherche du parasite dans le placenta n'est plus effectuée.

Ces prélèvements doivent être envoyés au Plateau Technique de Microbiologie, 1 rue Koeberlé, 67000 Strasbourg (Tél. 03 69 55 03 33, télécopie : 03 69 55 16 98).

Pr E. Candolfi

Dr D. Filisetti

Dr O. Villard